

Index égalité Hommes-Femmes 2021 URSA France

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, la société URSA France communique sur son Index sur l'égalité Hommes-Femmes.

En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 5 indicateurs :

- L'écart de rémunération Hommes-Femmes (noté sur 40 points).
- L'écart dans les augmentations annuelles (20 points).
- L'écart dans les promotions (15 points).
- Les augmentations au retour de congé maternité (15 points).
- La présence de femmes parmi les plus gros salaires de l'entreprise (10 points).

L'index sur l'égalité Hommes-Femmes au sein d'URSA France :

Au titre de l'année 2021, URSA France obtient un score de **82 points sur 100**.

Cette note témoigne de notre engagement en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.